



Compte rendu CEPPT Infrabel du 12 septembre 2022

1. Approbation du procès-verbal

Le PV est approuvé après quelques remarques, notamment sur l'analyse de risque PRODIGIS (nous sera fournie dès que terminée) ainsi que Crypton.

Dans le cadre de Prodigis, nous insistons pour maintenir l'obligation d'un contact verbal entre la cabine et le terrain.

2. Plan annuel d'action

Il y a plus de 50 points pour lesquels nous désirons plus de précisions. Nous enverrons ces points en souffrance afin de planifier les débats lors des prochains comités d'entreprise.

3. « Hey ça va ? » (Enquête psychosociale sur le bien-être au travail)

Des workshops ont été annulés faute de participants. Pour rappel, ces workshops ont pour but de débattre des soucis relevés par l'enquête psychosociale sur le bien-être au travail.

Une « nouvelle chance » sera donnée aux agents qui n'ont pas pu y assister.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.

Nous débattons ensuite avec la Direction de la suite à apporter.

Nous déplorons qu'I-TO veuille organiser des groupes de travail pour discuter des amplitudes des prestations. Ces discussions doivent être menées dans les organes compétents existants avec les organisations syndicales.

4. Registre des incidents/accidents avec des tiers

Nous redemandons et insistons pour obtenir un registre des incidents/accidents avec les sociétés sous-traitantes. **Dans un but évident de prévention des accidents chez les sous-traitants, nous estimons qu'il faut commencer par bien connaître la situation et donc faire un inventaire des accidents et incidents.**

Le fascicule 63 qui reprend les « mesures préventives minimales à prendre pour la sécurité et le bien-être du personnel » des sous-traitants stipule explicitement que « L'entrepreneur/prestataire de services informe toujours et immédiatement le fonctionnaire dirigeant » en cas d'accident ou incendie. Ainsi que la sous-traitance en cascade éventuelle !

Donc, Infrabel dispose bien de l'information. Il suffit de la mettre dans une database.

De plus, le RGE 800 (document d'Infrabel qui reprend les prescriptions relatives au bien-être au travail) Art. 1.2-12, stipule que :

« Quand des entreprises extérieures viennent effectuer des activités dans l'établissement d'Infrabel, les (sous-)comités PPT doivent être informés :

- De la nature et de la durée de la mission ;
- Des risques de sécurité et de santé liés aux activités de l'entreprise extérieure ;
- Des clauses relatives au bien-être au travail mentionnées dans les contrats conclus avec les entreprises extérieures;
- Des données (lieu, causes, mesures de prévention prises) relatives aux accidents de travail survenus. »

Malgré cela, la Direction prétend que l'établissement d'un registre des accidents et incidents survenus chez les tiers n'est pas une obligation et donc qu'elle refuse de tenir un tel registre.

De même, elle nous précise qu'un avis juridique a été transmis oralement dans ce sens à Infrabel.

Malgré nos arguments, basés sur la réglementation d'Infrabel (RGE800, Fascicule 63), la Direction campe sur ses positions.

- Nous prenons acte du refus d'Infrabel de respecter sa propre réglementation et étudions la suite éventuelle à apporter.

5. Conférences de sécurité

La Direction travaille à harmoniser les conférences de sécurité entre I-AM et I-TO souhaitant utiliser beaucoup plus les infrastructures d'Infrabel Academy.

- Il n'est pas question de supprimer celles-ci.

6. Amiante

La docteur Vandergooten nous présente la prévention mise en place au niveau amiante. Nous soulevons la problématique d'un agent qui, malgré son exposition reconnue, s'est vu retirer le suivi qui était le sien.

Concernant le suivi de l'amiante, que ce soit actuel ou ancien, l'infirmier cherchera les signes d'appel (spirométrie, auscultation, ...).

Ces tests sont faits notamment à l'embauche, ... mais sans qu'une répétitivité ne soit planifiée. Celle-ci sera faite à l'appréciation de l'infirmier(re).

Le travailleur sera de même renvoyé vers un pneumologue pour avis. Ce dernier réalisera le cas échéant des examens plus spécifiques.

La radio du thorax n'est actuellement plus prescrite en médecine préventive.

- ✓ Les explications du médecin du travail répondent à nos questions.

7. Accidents du travail chez Infrabel

L'experte technique I-HRO.33 passe en revue la présentation avec les données statistiques des accidents du travail.
Le nombre d'accidents du travail est en baisse, comme toujours durant les périodes de congés.

Nous demandons pourquoi certains accidents graves de sociétés extérieures sont traités en comités locaux et non en comité d'entreprise.

Après discussion, nous enverrons les accidents de sociétés extérieures que nous désirons voir débattus lors des prochaines réunions.



8. Accident de Wetteren

Nous demandons d'avoir le plus rapidement possible une discussion sur cet accident lors duquel deux travailleurs de la sous-traitance avaient été touchés par un train. L'un de ces travailleurs est décédé et l'autre a été très grièvement blessé.

Cet accident implique de nouveau la sous-traitance en cascade.



Nous demandons comment ces travailleurs ont obtenu l'autorisation de travailler sur les voies avant leur mise hors service et s'ils comprenaient le néerlandais ou le français.

De même possédaient-ils leur brevet de sécurité ?

La Direction nous répond que nous en discuterons dès le rapport définitif reçu.

9. Gestion de l'énergie dans les bâtiments

Il existe un accord européen depuis août 2022 jusque fin mars 2023 pour réduire la consommation d'énergie de 15%.



Infrabel s'engage à diminuer la température dans les bureaux, ateliers, cabines, ... L'objectif de la société est de diminuer de 20-25% la consommation d'énergie durant cet hiver.

Une campagne de sensibilisation sera menée dans ce sens.

Par ailleurs, les chauffages d'aiguillages représentant 40% de la consommation hivernale, la société planche pour réduire celle-ci.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.



Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TO, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

